

Société

EXCLUSIF. La gestion hasardeuse de la FHSM

Médecins, patients, élus, anciens employés..., les plaintes s'accumulent contre la fondation médicale parisienne.

Par Marc Leplongeon

Publié le 24/11/2012 à 09h15

 Photo d'illustration -

Photo d'illustration - © Maxppp

Temps de lecture : 5 min

 Ajouter à mes favoris

 Google News

 2 Commenter

 Partager

"L'éthique, je n'en parle pas, mais j'essaie de l'appliquer. Ceux qui en parlent trop, faut se méfier." Contacté par Le Point.fr, cet ancien employé du Centre médical Paris Sud ne s'étendra pas très longtemps au téléphone. "Pas de stratégie d'avenir, une chaîne décisionnelle pas compétente. C'est un vrai gâchis. Pour moi, certains niveaux de médiocrité sont déjà une faute", lâche-t-il. En cinq ans, la Fondation hospitalière Sainte-Marie (une fondation privée d'utilité publique) a considérablement diversifié ses activités. Trop, peut-être. À tel point que la gestion aussi bien des établissements qu'elle a sous sa coupe que

Tous les contenus en illimité pour 11,00€ 1€ le

le Centre Paris Sud, anciennement centre Sainte-Marie, et plusieurs autres centres de rééducation dans la région parisienne. Elle a également étoffé ses offres d'hébergement et gère des établissements d'accueil pour personnes âgées. Enfin, son pôle maintien à domicile est composé d'un service d'infirmières et de personnel d'aide à domicile.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



LE POINT DU SOIR

Tous les soirs à partir de 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

La fondation se développe "sans consolider l'activité des établissements, et donc en ne répondant que partiellement aux missions de service public qu'elle s'engage à remplir", affirme au Point.fr une personne haut placée dans la structure. L'atteste un procès en mars dernier intenté par la FHSM contre la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). La CPAM affirmait qu'elle avait "réglé des actes à des infirmiers libéraux, alors même que la fondation avait ces patients en charge. [...] Ces remboursements n'auraient donc pas dû avoir lieu et

l'Assurance maladie n'avait pas à en supporter le coût." Facture : 26 017,99 euros. Mais devant le Tribunal, l'établissement n'est pas condamné. Le jugement, en date du 29 août 2012, relève que "le comportement fautif de la fondation n'est pas établi". Que les actes médicaux accomplis par les infirmières libérales se sont faits à l'insu de la Fondation*.

Services en décadence

C'est également la qualité des services hospitaliers qui est décriée par les professionnels des différents établissements. En juin 2011, un médecin, débordé par la charge de travail, dénonce sa condition dans une note interne au service : "J'ai régulièrement fait des heures supplémentaires afin qu'il n'y ait pas d'accident dans le service", s'énerve-t-il. Avant d'affirmer que sa supérieure est "largement au courant que la charge colossale de travail ne peut être assurée par un seul médecin". Et, toujours au sujet de sa supérieure, il rappelle qu'elle "est extrêmement peu présente dans le service", qu'elle "ne passe que quelques heures par mois". Ce récit n'est pas isolé. Un autre médecin, qui travaillait dans un centre pour déficients visuels, témoigne lui aussi. "Lorsque le centre a été repris par la FHSM, ça s'est gâté. Il y avait 34 lits disponibles. Dans les premiers mois de gestion de la fondation, à peine la moitié était utilisée. Aujourd'hui, on m'a dit que le service avait été diminué à 22 lits", déplore-t-il.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



Une gestion hasardeuse qui n'est évidemment pas sans répercussions sur les patients. "Plus de 20 réclamations parviennent chaque mois, relatives à la mauvaise qualité des prestations", soutient un responsable.

Les plaintes sont édifiantes. Elles concernent très souvent les services d'infirmières et d'aide à domicile. Et elles soulèvent les mêmes problèmes : retard, absence, vols, doubles de clés perdus. La gestion désastreuse des plannings est récurrente. Peu à peu, les plaintes commencent à faire du bruit. En juin 2012, Yves Jégo, député radical, est averti par une patiente. Il adresse alors un courrier à la fondation lui demandant de mieux se pencher sur son cas. Le maire de Champeaux, Yves Lagües-Baget, a lui aussi de mauvais retours de la part de ses administrés. Il s'en inquiétera également auprès de la fondation. La direction des personnes âgées et adultes handicapés de Seine-et-Marne se saisira, durant tout l'été, d'un certain nombre de situations, allant jusqu'à se poser des questions sur la "qualification des intervenants".

Une éthique discutable

D'après un employé, l'organisme joue beaucoup avec son image, qui n'est apparemment pas si reluisante. "La chambre seule est facturée 60 euros par jour et il y a une majorité de chambres individuelles dans le Centre Paris Sud. Cela ne colle pas avec le message *accès aux soins pour tous* que la fondation tente de véhiculer", témoigne l'employé. Avec un tarif aussi élevé, les patients ne peuvent pas toujours se faire rembourser l'intégralité des frais par leur mutuelle. Interrogé par Le Point.fr, l'employé va plus loin et n'hésite pas à nous faire part d'économies faites en "sélectionnant les *bons* patients, ceux qui ont une charge en soins la moins importante".

Et l'employé de dénoncer un fonctionnement "constamment sur le fil de la légalité". Dans la salle à manger d'une réunion du conseil



S'abonner

est mis en place pour cacher une partie du déficit des services d'aide à domicile. La fondation utilise les excédents dégagés par les soins infirmiers à domicile pour combler le trou : en langage comptable, il s'agit d'un retraitement. "Le déficit global de ces services est en réalité de 762 000 euros, et ce n'est qu'après avoir bénéficié des retraitements qu'ils présentent un résultat déficitaire limité à - 12 000 euros", peut-on lire sur le document. "Ce n'est pas très légal", fait remarquer à un collègue une membre de l'équipe de direction. "Si ce P-V doit, pour une raison quelconque, être diffusé, le retraitement apparaît clairement. Je ne voudrais pas que cela vienne nous mettre en difficulté", ajoute-t-elle. Bien vu.

Droit de réponse